



Conseil économique et social

Distr. générale
16 août 2021
Français
Original : anglais

Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Débat consacré à la gestion

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 9 juin 2021, à 10 heures

Président : M. Kelapile (Vice-Président) (Botswana)

Sommaire

Point 10 de l'ordre du jour : Rôle du système des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains (*suite*)

g) Instance permanente sur les questions autochtones

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

d) Programme à long terme d'aide à Haïti

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

e) Environnement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains (*suite*)

- e) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (*suite*)
- f) Droits humains
- h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Point 20 de l'ordre du jour : Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- k) Forum des Nations Unies sur les forêts (*suite*)

En l'absence de M. Akram (Pakistan), M. Kelapile (Botswana), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 10 de l'ordre du jour : Rôle du système des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (A/76/73-E/2021/51 et E/2021/53)

1. **M. Tiensin** (Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale), s'exprimant par voie de vidéoconférence pour présenter le rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les résultats obtenus, transmis dans une note du Secrétaire général (A/76/73-E/2021/51), dit que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de nuire gravement aux systèmes alimentaires et de menacer la réalisation progressive du droit à l'alimentation. Au cours de l'année et des quelques mois écoulés, les chaînes d'approvisionnement alimentaire ont été considérablement perturbées, car les mesures de confinement imposées consécutivement à la pandémie et le ralentissement économique mondial qui a suivi ont empêché les travailleurs du secteur alimentaire de planter, récolter, transporter et vendre leurs produits. Ces crises se sont traduites par une baisse des revenus et une augmentation des prix de certains produits alimentaires ; la situation a profité à quelques producteurs alimentaires, mais elle a mis certains produits alimentaires sains et nutritifs hors de la portée financière de bien des personnes, ce qui est lourd de conséquences pour la sécurité alimentaire et la nutrition. D'après le rapport publié en 2020 sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, sous l'effet direct ou indirect de la pandémie, entre 83 et 132 millions de personnes viendront grossir les rangs des quelque 2 milliards de personnes déjà concernées par l'insécurité alimentaire modérée ou grave auparavant. En outre, la malnutrition, y compris le surpoids et l'obésité, rend plus vulnérable à la COVID-19.

2. La pandémie a eu des conséquences complexes pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en plus d'être liée à la disparition de milieux naturels, à la dégradation de l'environnement et à l'appauvrissement de la biodiversité. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a fait une analyse exhaustive et un examen approfondi des principales

tendances qui influent sur les systèmes alimentaires du fait de la pandémie et a établi un projet de document thématique, disponible sur le site Web du Comité, contenant une analyse plus détaillée des conséquences de la pandémie pour la sécurité alimentaire et le développement durable.

3. Ces 18 derniers mois, le Comité est demeuré l'unique instance multipartite des Nations Unies où un large éventail d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux échangent ouvertement quant à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2. Par ce processus démocratique, le Comité a établi plusieurs stratégies s'attaquant directement aux causes profondes de la faim et de la malnutrition. Par exemple, en février 2021, le Comité a validé ses Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Aboutissement de plus de cinq années de consultations et de négociations ouvertes et multipartites, les Directives constituent un outil concret qui éclaire les responsables politiques et d'autres acteurs dans la mise en place de politiques et d'interventions pratiques visant à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes selon une approche globale axée sur les systèmes alimentaires. Dans les directives, il est souligné qu'il importe de mener des actions dans chacun des systèmes alimentaires et entre eux pour que ceux-ci favorisent une alimentation saine et contribuent positivement aux dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. L'ensemble des pouvoirs publics et des parties prenantes au Comité doivent promouvoir et appliquer les Directives à tous les niveaux, dans le cadre d'autres initiatives et plateformes qui s'y prêtent. Dans ce domaine, il convient de saluer ONU-Nutrition et ses organisations membres pour leur engagement précoce en faveur de la mise en œuvre des Directives, parallèlement aux engagements pris dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025).

4. En 2020, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a publié un rapport intitulé *Sécurité alimentaire et nutrition : énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030*, dans lequel il a présenté un nouveau cadre conceptuel qui relie les systèmes alimentaires et agricoles aux systèmes sanitaires, environnementaux, économiques, sociaux et autres, et proposé d'ajouter deux nouvelles dimensions (l'agencité et la durabilité) aux quatre dimensions existantes de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation et stabilité). En outre, le Groupe d'experts a préconisé des réorientations de politique qui tiennent compte de la nécessité de transformer les

systèmes alimentaires, qui considèrent la sécurité alimentaire et la nutrition comme un système interconnecté avec d'autres systèmes et secteurs, qui mettent l'accent sur la faim et la malnutrition sous toutes ses formes et qui tiennent compte du fait que les problèmes liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition sont inhérents à un contexte particulier et qu'ils exigent des solutions différentes et applicables au niveau local.

5. En février 2021, le Comité a adopté le cadre de référence relatif à l'élaboration de ses directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ; ces directives seront présentées au Comité pour adoption en octobre 2022. Il est essentiel de progresser sur la voie de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles pour réaliser les objectifs de développement durable et garantir la durabilité des systèmes alimentaires sur les plans économique, social et environnemental. En juin 2021, le Comité a organisé une session extraordinaire pendant laquelle il a adopté des recommandations pratiques sur l'agroécologie et d'autres approches innovantes, qui constituent un plan d'action pour reconstruire en mieux après la pandémie, établir des systèmes alimentaires plus durables et inclusifs et instaurer des modes de nutrition plus durables.

6. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires offrira à la communauté internationale l'occasion de transformer radicalement les systèmes alimentaires pour lutter contre la faim, assurer la durabilité et mettre fin à la malnutrition, tout en œuvrant au respect des droits humains, au recul de la pauvreté et au soutien d'un développement durable et inclusif pour tous. Les rapports des experts et les moyens d'action du Comité, y compris ses Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, ses Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ses Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, son Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et ses Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, peuvent éclairer grandement les travaux du Sommet et la mise en œuvre des mesures de suivi nécessaires.

7. **M^{me} Yamamoto** (Présidente d'ONU-Nutrition et Sous-Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) chargée du Groupe Couverture sanitaire universelle et de l'amélioration de la santé des populations), s'exprimant par vidéoconférence pour présenter le rapport élaboré par ONU-Nutrition transmis

dans une note du Secrétaire général (E/2021/53), dit que la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences néfastes sans précédent pour la santé, la sécurité alimentaire, l'économie et la nutrition et aggravé les inégalités. Le nombre de personnes en situation de grave insécurité alimentaire et nutritionnelle a augmenté consécutivement à l'imposition, par les pouvoirs publics, de mesures de restriction destinées à contenir la propagation du virus, la perturbation des lignes d'approvisionnement en produits alimentaires nutritifs a réduit l'accès des groupes vulnérables à ces produits, les pertes d'emploi et de revenus, notamment dans le secteur informel, ont mis à mal la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la fermeture des écoles a privé des millions d'enfants de repas scolaires. Dans sa note de synthèse sur l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition, le Secrétaire général a tenu à faire savoir que chaque fois que le produit intérieur brut mondial baisse d'un point de pourcentage, 700 000 nouveaux cas de retard de croissance sont à déplorer, une situation qui peut avoir des effets dévastateurs, étant donné que les effets du retard de croissance sur le développement cognitif et physique sont irréversibles et que les enfants qui présentent un retard de croissance sont plus susceptibles d'être en surpoids ou obèses plus tard dans la vie.

8. La fondation en 2020 d'ONU-Nutrition, instance issue de la fusion entre le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies et Renforcer la nutrition, est arrivée à point nommé, compte tenu de la nécessité d'agir de concert pour riposter contre la COVID-19. Dispositif de renforcement de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies au service de la nutrition, ONU-Nutrition assure la transition entre les différentes mesures nationales et mondiales dans le domaine de la nutrition et promeut les gains d'efficacité. En 2020 et 2021, pour aider les États Membres à atténuer les effets à court et à long termes de la pandémie, cet organisme a mis au point et actualisé constamment une liste exhaustive de ressources en ligne conçue pour servir de point de référence unique concernant les directives techniques de l'Organisation en matière d'initiatives et de mesures d'adaptation relatives à la nutrition destinées à lutter contre la COVID-19. En outre, ONU-Nutrition a contribué à harmoniser les messages relatifs à la nutrition diffusés dans le cadre de la lutte contre la pandémie aux niveaux mondial et national et a collaboré avec l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles pour rédiger une note de sensibilisation destinée à continuer de sensibiliser à la nutrition pendant la pandémie. Par ailleurs, cet organisme a appuyé l'intégration des

questions de nutrition dans les plans de lutte contre la COVID-19.

9. Malgré la pandémie, ONU-Nutrition a poursuivi les travaux entrepris dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et a soutenu l'action menée pour reconstruire en mieux en instaurant une relation plus étroite entre la nutrition et l'eau, les changements climatiques, la protection de l'environnement, le lien entre les zones rurales et urbaines, le genre et le financement du développement. Par ailleurs, cette instance a continué d'aider le Comité de la sécurité alimentaire mondiale à élaborer ses Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition et a contribué à la mise au point d'un plan d'action mondial contre l'émaciation des enfants, publié en mars 2020, qui vise à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation de l'objectif connexe dans le cadre du Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé. Par ailleurs, à l'occasion de manifestations mondiales, régionales et nationales, ONU-Nutrition a fait comprendre clairement qu'il importe d'établir des régimes durables et sains et d'améliorer la nutrition pour réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. En outre, cet organisme a continué de mener des activités d'information auprès de l'équipe dirigeante de l'ONU, y compris les coordonnateurs résidents, et a prôné la mise en œuvre de programmes conjoints dans la plupart des pays où est l'initiative Renforcer la nutrition a été exécutée en 2020.

10. En 2021, ONU-Nutrition a continué de promouvoir des régimes durables et sains. Récemment, le secrétariat de cette organisation a publié des documents de réflexion, établis en collaboration avec les organismes membres et les partenaires, concernant le rôle des produits alimentaires aquatiques et des aliments d'origine animale. Par ailleurs, ONU-Nutrition examine des mesures de protection de la santé humaine et de la santé de la planète et encouragera les pays à mettre au point des recommandations en matière d'alimentation qui tiennent compte des questions de durabilité. En outre, l'organisation continuera de promouvoir les achats publics de produits alimentaires dans le cadre des politiques, programmes et institutions publics qui favorisent des régimes durables et sains. De surcroît, elle favorisera le resserrement des liens entre les organismes des Nations Unies à l'appui des mesures prises par les États Membres pour lutter contre toutes les formes de malnutrition.

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/76/71-E/2021/13)

11. M^{me} **Utoikamanu** (Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) (A/76/71-E/2021/13), dit que le rapport contient des renseignements précis sur les avancées enregistrées au cours des dix années de mise en œuvre dudit programme et porte sur les huit domaines d'action prioritaires du programme ainsi que sur son objectif primordial, le reclassement des pays les moins avancés. Par ailleurs, le rapport contribue utilement aux préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra du 23 au 27 janvier 2022 à Doha. L'intervenante a remercié le Gouvernement qatarien d'avoir généreusement proposé d'accueillir la Conférence.

12. Le nombre de pays les moins avancés ayant atteint les seuils de reclassement n'a jamais été aussi élevé que pendant la période couverte par le Programme d'action d'Istanbul. À sa huitième réunion, le Conseil économique et social a fait sienne la recommandation du Comité des politiques de développement d'accorder une période préparatoire de cinq ans aux pays dont le reclassement a été recommandé lors de l'examen triennal de 2021. Néanmoins, malgré des avancées importantes, le nombre de pays reclassés est bien inférieur à l'objectif de 50 % fixé dans le Programme d'action d'Istanbul.

13. Dans l'ensemble, les domaines de l'accès aux technologies de l'information et des communications, de l'énergie durable, de la santé, de l'éducation, du genre et de la gouvernance ont enregistré des progrès remarquables, qui ont cependant été inégaux dans les pays et entre eux, et des lacunes graves subsistent dans d'autres domaines dans lesquels les pays les moins avancés, collectivement, n'ont pas atteint les objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul. En outre, la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences disproportionnées pour les pays les moins avancés, où elle a entraîné non seulement une crise de santé publique, mais aussi de graves perturbations socioéconomiques, y compris le recul du PIB, de l'investissement étranger direct et des envois de fonds, et une aggravation de l'endettement, ce qui a exacerbé les inégalités, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les effets des changements climatiques.

14. Nous n'avons pas encore pris toute la mesure des conséquences de la pandémie, mais il y a fort à parier que les progrès en matière de concrétisation des indicateurs établis dans le Programme d'action d'Istanbul seront réduits à néant ; il convient donc de redoubler d'efforts pour promouvoir la réalisation de ces objectifs. Par conséquent, le rapport contient un certain nombre de recommandations qui seront soumises pour examen à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Par exemple, il convient d'instaurer les conditions nécessaires pour que les pays les moins avancés se relèvent de la pandémie, y compris l'accès équitable et opportun aux vaccins contre la COVID-19. En outre, les pays les moins avancés eux-mêmes doivent agir pour augmenter leur marge de manœuvre budgétaire et la communauté internationale doit inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement versée à ces pays. Les parties prenantes doivent également trouver une solution à long terme à la dette en faisant fond sur les avancées enregistrées dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette et du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette.

15. Les travaux inachevés du Programme d'action d'Istanbul doivent eux aussi être menés à bien. Il convient de s'attacher en priorité à mettre un terme à l'extrême pauvreté et à lutter contre l'insécurité alimentaire et la faim dans les pays les moins avancés et de reproduire ailleurs les mesures de soutien international liées au commerce qui ont été fructueuses dans plusieurs de ces pays. En outre, la diversification des exportations, le renforcement des capacités de production et la progression dans les chaînes de valeur mondiales restent des objectifs clés pour l'avenir. La mise en place de systèmes de gouvernance solides, sur lesquels l'accent était déjà placé dans le Programme d'action d'Istanbul, demeure capitale. Il faut renforcer l'appui au renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques, faciliter l'accès à des fonds pour le climat et faire que les risques de catastrophe soient pris en considération dans les politiques. Par ailleurs, il est essentiel d'exploiter pleinement le potentiel des nouvelles technologies et d'empêcher que la fracture numérique ne s'aggrave en ce qui concerne la large bande, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et la chaîne de blocs. Il faut prendre de nouvelles dispositions pour promouvoir l'égalité, l'inclusion et l'autonomisation socioéconomique de l'ensemble des femmes et des filles et les jeunes doivent recevoir une assistance spéciale pour acquérir les compétences dont ils ont besoin pour concrétiser leurs aspirations. Enfin, le prochain programme d'action doit tenir compte de la nécessité d'édifier des sociétés

pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits humains.

16. Compte tenu du nombre sans précédent de pays les moins avancés qui ont atteint les seuils de reclassement, il faut renforcer l'appui aux pays en voie de reclassement. Pour ce faire, les partenaires de développement doivent être plus flexibles en ce qui concerne les transitions sans heurt et l'Organisation doit accroître son soutien. Les premières avancées dans ces domaines ont été enregistrées à la première session du comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à New York du 24 au 28 mai 2021. À mesure de la progression des préparatifs de la Conférence, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuera d'appuyer les réunions du comité préparatoire. Une manifestation conjointe de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur le thème *Diversifying the financing toolbox to enhance investment in least developed countries* (« Diversifier les mesures de financement en vue d'accroître les investissements dans les pays les moins avancés ») se tiendra le 18 juin 2021. La date de la réunion d'examen de la région Asie-Pacifique qui se tiendra en prévision de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et sera organisée par le Gouvernement bangladais, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique reste à définir.

17. La seconde et dernière session du comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés se tiendra à New York du 26 au 30 juillet 2021 : comme il l'a fait préalablement à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Groupe des pays les moins avancés produira un avant-projet de document final qui servira de point de départ aux débats. À la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les parties prenantes doivent parvenir à un résultat ambitieux qui contribuera à regagner le terrain perdu sur la voie de la concrétisation des objectifs de développement durable, à œuvrer en faveur de la réalisation des objectifs de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et à faire qu'aucun pays les moins avancés ne soit laissé pour compte.

18. **M. Ligoya** (Observateur du Malawi), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, explique qu'avant la pandémie, les pays les moins avancés avaient un peu progressé sur la voie de la réalisation de quelques indicateurs clés pendant la période couverte par le Programme d'action d'Istanbul. Par exemple, quelques avancées avaient été enregistrées en matière d'éradication de la pauvreté et la part de la population ayant accès à Internet a progressé, passant de 5 % en 2011 à 19 % en 2019. En outre, l'accès à l'électricité a aussi considérablement augmenté, passant de 35 % en 2011 à 52 % en 2018, même si des disparités subsistent entre zones urbaines et rurales. En outre, la part de produits finis dans les exportations des pays les moins avancés a été portée de 22 % en 2011 à 40 % en 2019. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a augmenté et des progrès ont été réalisés dans le sens de la concrétisation d'un certain nombre d'indicateurs liés à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

19. Cependant, en général, les pays les moins avancés peinent à réaliser les objectifs de développement durable. La transformation structurelle de leur économie reste lente. À titre d'exemple, entre 2011 et 2019, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB est restée relativement constante, à environ 10 %. Les pays les moins avancés continuent de participer dans des proportions très limitées au commerce mondial, même s'ils bénéficient fréquemment d'un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, et la majorité de leurs économies restent largement tributaires des produits de base dans la production et le commerce. En outre, la prévalence de l'insécurité alimentaire grave est passée de 17,6 % en 2011 à 20 % en 2019.

20. Sous l'effet de la pandémie, les pays les moins avancés se heurtent à des crises sanitaires et économiques disproportionnées et sans précédent qui réduisent à néant les acquis qu'ils ont durement gagnés en matière de développement. Tous ces pays ont enregistré des taux de croissance négatifs en 2020, à l'exception de huit d'entre eux, et continuent de connaître une propagation rapide de la COVID-19, tandis que de nouveaux variants et de nouvelles souches apparaissent partout dans le monde. Compte tenu de la gravité de la situation, le Groupe des pays les moins avancés a publié une déclaration relative à la COVID-19, dans laquelle il appelle à mettre au point un plan de relance mondial en faveur des pays les moins avancés qui contiendrait des mesures d'aide publique au développement, d'allègement de la dette, d'aide au commerce et d'accès à la technologie. En outre, il a demandé à faire des vaccins contre la COVID-19 un bien public mondial accessible à tous.

21. La dette s'est alourdie et le financement a considérablement baissé, les envois de fonds ayant reculé en 2020 de 7 %, les exportations de marchandises de 10,7 % et l'investissement étranger direct de 40 %. Par ailleurs, le Groupe est profondément préoccupé que le nombre de personnes sous-alimentées dans les pays les moins avancés, qui avait augmenté avant la pandémie, ait encore augmenté après qu'elle s'est déclarée. En outre, la pandémie a creusé le fossé numérique, car de nombreux pays les moins avancés ont peiné à poursuivre leurs activités commerciales pendant les confinements et à instaurer les conditions nécessaires à l'apprentissage à distance. Par ailleurs, ces pays accusent un retard par rapport au reste du monde en matière de relèvement économique mondial : la plupart d'entre eux mettront plusieurs années à retrouver le PIB par habitant qu'ils avaient avant la pandémie, y compris une frange d'un tiers qui tardera cinq ans ou plus à atteindre cet objectif.

22. Néanmoins, la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sera l'occasion d'établir une feuille de route pour que ces pays se relèvent de la pandémie et se remettent à avancer dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Il convient d'innover et d'agir résolument pour remédier à la pauvreté. Par ailleurs, les parties prenantes doivent contribuer à réduire les graves déficits de financement des pays les moins avancés en promouvant la soutenabilité de la dette, les envois de fonds, l'investissement étranger direct et l'aide publique au développement, étant donné que la moitié des pays les moins avancés sont surendettés ou risquent de l'être. Les parties prenantes doivent en outre tenir leurs engagements et employer des outils innovants pour accorder aux pays les moins avancés un accès au financement à des conditions abordables. Il convient de tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour transformer en profondeur les pays les moins avancés et de combler le fossé numérique grâce à des transferts de technologie pour renforcer les capacités de ces pays de répondre aux difficultés systémiques et d'être compétitifs sur le plan mondial. De surcroît, il faudra mettre à profit l'énergie des populations jeunes des pays les moins avancés dans le cadre de la mise en œuvre du prochain programme d'action et prévenir sans tarder les risques ayant trait aux changements climatiques, aux chocs des cours et aux crises telles que la pandémie de COVID-19. Enfin, il est nécessaire de renforcer la coopération pour mettre au jour des solutions durables aux difficultés auxquelles se heurtent les pays les moins avancés.

23. **M. Black** (Canada) dit que le Canada est fier de coprésider, avec le Bangladesh, le Comité préparatoire

intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Néanmoins, l'intervenant constate avec préoccupation que les progrès accomplis par nombre de ces pays sur la voie du développement risquent d'être réduits à néant dans les mois et les années à venir. Il convient d'accorder la priorité aux mesures prises pour se relever de la pandémie, y compris la distribution et la fabrication équitables de vaccins et le versement d'un soutien économique aux pays les moins avancés. Par ailleurs, il convient de conclure les travaux entrepris dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul, pour l'heure inachevés, et de remédier aux difficultés, telles que les changements climatiques et le fossé numérique, qui sont apparues depuis l'adoption du programme susmentionné. En outre, l'Organisation des Nations Unies doit réfléchir à la meilleure façon de soutenir les pays les moins avancés, y compris en réexaminant la pertinence des mesures incitatives et des indices relatifs au reclassement, afin que cette procédure ne soit pas considérée comme une sanction.

24. **M^{me} Stern** (Australie) fait observer que bon nombre de travaux inachevés doivent encore être examinés à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, notamment compte tenu des conséquences de la COVID-19, qui restent incertaines. Dans la région indo-pacifique, l'action menée pour freiner la propagation de la COVID-19 a considérablement compromis le développement économique et humain. Plus haute responsable du Pacifique en fonction dans le système des Nations Unies, la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, M^{me} 'Utoikamanu, a remarquablement représenté la région. L'Australie se réjouit de continuer de collaborer avec le Bureau de la Haute-Représentante pour appuyer les pays les moins avancés sur la voie du reclassement et fait remarquer que ces pays prennent en charge leur propre développement et que le reclassement ne doit pas être considéré comme une sanction.

a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (A/76/79-E/2021/68 et E/FFDF/2021/3)

25. **Le Président** invite le Conseil à donner suite à la recommandation figurant au chapitre I du rapport élaboré par le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (E/FFDF/2021/3). Il considère que le Conseil souhaite transmettre au forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous ses auspices, les

conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental par le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

26. *Il en est ainsi décidé.*

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains (suite)

g) Instance permanente sur les questions autochtones (E/2021/43-E/C.19/2021/10)

27. **M^{me} Nuorgam** (Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones), s'exprimant par vidéoconférence pour présenter le rapport élaboré par l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa vingtième session (E/2021/43-E/C.19/2021/10), explique que, compte tenu de la pandémie de COVID-19, la vingtième session a été la première que l'Instance permanente a tenue en deux ans et que la plupart des réunions ont eu lieu dans un format virtuel. Des peuples autochtones venus de toutes les régions du monde ont participé à la session, mais de manière limitée par rapport aux éditions précédentes, ce qui met clairement en évidence la réalité du fossé numérique pour ces peuples. Dans le cadre de l'action menée pour mettre au jour les enseignements tirés de la pandémie, il convient de mettre l'accent sur la nécessité de donner à tous et en particulier aux peuples autochtones, qui vivent souvent dans des zones reculées et isolées, un accès plus large aux technologies de l'information et des communications. Il est indispensable de dialoguer en face à face pour communiquer efficacement, dégager des consensus et permettre à l'Instance permanente de s'acquitter de son mandat.

28. Toutefois, la session, qui avait pour thème « Paix, justice et institutions solides : le rôle des peuples autochtones dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 », a été fructueuse. Pendant les débats, l'Instance permanente a souligné qu'il est nécessaire de faire que les peuples autochtones aient un accès effectif à la justice au moyen de mécanismes qui ne portent pas atteinte ou qui ne menacent pas de porter atteinte à leurs droits. Parallèlement, les États doivent reconnaître l'importance des systèmes judiciaires propres aux peuples autochtones dans la protection de leurs droits à conserver leur autonomie, leur culture et leurs traditions. Par ailleurs, l'Instance permanente aidera les peuples autochtones à échanger avec les États Membres en vue de repenser et de soutenir l'action menée à l'échelle internationale pour promouvoir la paix, la

sécurité et la consolidation de la paix et à garantir la participation effective des peuples autochtones.

29. Les parties prenantes doivent prendre des dispositions nationales pour veiller à la bonne application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en promouvant la réforme judiciaire et l'élaboration de politiques en accord avec la Déclaration et en faisant en sorte que ces mesures soient accompagnées d'une action administrative efficace et appuyées par des ressources suffisantes. Ces dispositions profiteront non seulement aux peuples autochtones, mais aussi à la société dans son ensemble. L'Instance permanente continuera de faciliter les dialogues régionaux entre les États Membres et les peuples autochtones, notamment en organisant des discussions informelles à l'appui de l'élaboration de principes directeurs pour la réalisation des droits des peuples autochtones à l'autonomie et à l'autoadministration. Les États Membres sont encouragés à participer activement à ces discussions. La vingt et unième session aura pour thème « Peuples autochtones, entreprises, autonomie et principes des droits humains relatifs au devoir de précaution, notamment le consentement libre, préalable et éclairé », un sujet dont l'examen arrive à point nommé compte tenu du rôle de plus en plus important que joue le secteur privé dans les affaires qui concernent les peuples autochtones.

Projet de décision I : Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « Peuples autochtones, entreprises, autonomie et principes des droits humains relatifs au devoir de précaution, notamment le consentement libre, préalable et éclairé »

Projet de décision II : Lieu et dates de la vingt et unième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Projet de décision III : Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa vingtième session et ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session

30. **Le Président** appelle l'attention sur les projets de décision figurant à la section A du chapitre I du rapport.

31. *Les projets de décision I, II et III sont adoptés.*

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2021/50 et E/2021/59 ; E/2021/L.21)

Projet de résolution E/2021/L.21 : Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2022 et 2023

32. **Le Président** explique que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

33. *Le projet de résolution E/2021/L.21 est adopté.*

d) Programme à long terme d'aide à Haïti (E/2021/66 ; E/2021/L.16)

Projet de décision E/2021/L.16 : Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

34. **Le Président** explique que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

35. *Le projet de décision E/2021/L.16 est adopté.*

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

e) Environnement (A/76/25)

36. **M. Ahmad** [Directeur des affaires intergouvernementales au Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)], s'exprimant par voie de vidéoconférence pour présenter le Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa cinquième session (A/76/25), dit que compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, il a été décidé que la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement se tiendrait en deux parties, comprenant une réunion en ligne, les 22 et 23 février 2021, et la reprise en présentiel de la session, prévue à Nairobi du 28 février au 2 mars 2022. En outre, une session extraordinaire de l'Assemblée pour l'environnement, destinée à célébrer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, se tiendra les 3 et 4 mars 2022, parallèlement à la reprise présentielle de la session.

37. La réunion en ligne de la cinquième session, qui portait sur le thème « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement

durable », a réuni 151 États Membres, y compris 110 au niveau ministériel, un nombre important d'organismes, d'entités et d'institutions spécialisées des Nations Unies, les secrétariats de plusieurs conventions relatives à l'environnement, des organisations internationales, la société civile, de grands groupes, des universitaires, des entreprises et les milieux scientifiques. Des milliers de particuliers ont pu suivre la réunion, car celle-ci, qui a cumulé entre 5 000 et 8 000 vues, s'est déroulée en ligne.

38. Pendant le débat de haut niveau, les ministres de l'environnement et d'autres représentants de haut niveau ont participé à un dialogue en cascade virtuel qui portait sur le thème « Contribution de la dimension environnementale du développement durable à la construction d'un monde résilient et inclusif à l'issue de la pandémie ». Pendant le dialogue, les participants ont mis en lumière les liens étroits qui existent entre la nature, la santé humaine et les crises liées au climat et à la pollution et ont souligné qu'il convenait de s'engager après la pandémie sur la voie d'un relèvement vert qui transformera les relations entre les humains et la nature, guérira la planète et contribuera à l'avènement d'un monde sobre en carbone, résilient et inclusif tout en subvenant aux besoins des plus pauvres et des plus vulnérables. En outre, ils ont insisté sur l'importance stratégique que revêtait 2021 pour ce qui est de consolider les changements profonds qui sont opérés, de voir plus loin et de donner une nouvelle impulsion aux activités en cours.

39. À la réunion en ligne, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté une stratégie à moyen terme pour la période 2022-2025, fondée sur la reconnaissance de l'existence de trois crises planétaires : les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Pendant la période couverte par la stratégie, le PNUE s'efforcera de réaliser trois objectifs inséparables qui se renforcent mutuellement : la stabilité climatique, qui consiste à atteindre la neutralité carbone et le niveau voulu de résilience face aux changements climatiques, la coexistence harmonieuse entre la nature et l'humanité et une planète exempte de pollution, où les sociétés préviennent et maîtrisent la pollution et où chacun jouit d'un environnement de bonne qualité et d'une amélioration de son état de santé et de son bien-être.

40. À la réunion en ligne de sa cinquième session, l'Assemblée pour l'environnement a également adopté le message issu de la session tenue en ligne intitulée « En prévision de la reprise de la session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2022 – Message issu de la cinquième session de l'Assemblée tenue en ligne à Nairobi les 22 et 23 février 2021 », dans

lequel sont recensés plusieurs domaines d'action prioritaires ayant trait aux ordres du jour du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. En outre, le Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (A/76/25) offre la possibilité inestimable d'intégrer davantage les résultats de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement dans les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Quand elle examinera ledit rapport à sa soixante-seizième session, l'Assemblée générale souhaitera peut-être envisager de prendre un certain nombre de mesures y relatives, ainsi qu'énoncé au paragraphe 25 dudit document.

41. **Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa cinquième session (A/76/25).

42. *Il en est ainsi décidé.*

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains (suite)

e) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (suite)

43. **M^{me} Menikdiwela** [Directrice du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)], s'exprimant par vidéoconférence pour rendre compte des aspects des travaux du HCR touchant la coordination, explique que les conflits et les déplacements n'ont pas cessé, même si la pandémie de COVID-19 a posé des problèmes de protection et des difficultés socioéconomiques, en particulier aux pays fragiles et touchés par des conflits, qui abritent plus des deux tiers des réfugiés de la planète. En 2020, plus de 11,2 millions de personnes ont été nouvellement déplacées du fait de persécutions, de conflits, de violences généralisées et de changements climatiques.

44. Les dispositifs de lutte contre la COVID-19 ont mis à l'épreuve la nouvelle structure décentralisée du HCR, mais le Haut-Commissariat a tiré profit de celle-ci pour accélérer les réformes et nouer des partenariats, dans la ligne du pacte mondial sur les réfugiés. Les processus de régionalisation ont permis au Haut-Commissariat de participer activement à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les nouvelles plateformes de collaboration régionale. Par ailleurs, le Haut-Commissariat a doublé le montant de sa contribution au système des coordonnateurs résidents, qui est passé à 2,5 millions de dollars. Au niveau décisionnel, le Haut-Commissariat continue d'incorporer progressivement les éléments

d'importance de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et a délivré des directives précises à ses bureaux de pays pour que les pays contribuent au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En outre, conformément au Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 et par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des activités de développement, le HCR a publié des directives à l'intention des coordonnateurs résidents sur la façon d'inclure les personnes déplacées de force et les apatrides dans les évaluations de l'impact socioéconomique de la pandémie.

45. Le HCR a renforcé et diversifié ses partenariats de sorte à inclure davantage d'organisations locales et d'instances de premiers secours, d'acteurs du développement et de la consolidation de la paix et d'institutions financières internationales. Par ailleurs, il a alloué 28 % de ses dépenses mondiales afférentes aux programmes, soit 802 millions de dollars, à des intervenants locaux et nationaux, dépassant ainsi l'objectif de 25 % qu'il s'était fixé dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire). En outre, il a récompensé par un prix de l'innovation les organisations dirigées par des réfugiés qui ont apporté des réponses innovantes à la pandémie et a établi un fonds d'innovation pour aider les acteurs locaux et les organisations de la société civile à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

46. Par ailleurs, le HCR a collaboré avec un certain nombre d'organisations apparentées. Par exemple, il a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour établir le Plan d'action conjoint pour les enfants réfugiés, qui vise 10 millions de réfugiés et les communautés qui les accueillent, et avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour créer une plateforme de ciblage conjointe destinée à aider les bureaux de pays à apporter un soutien à long terme dans le domaine de la sécurité alimentaire. En outre, l'UNICEF, le HCR, le PAM et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires se sont engagés à utiliser un système commun de transfert d'espèces. Par ailleurs, le HCR a signé de nouveaux accords de partenariat avec l'OMS, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

47. Le HCR a continué de codiriger le groupe des résultats du Comité permanent interorganisations (CPI) en ce qui concerne la responsabilité à l'égard des populations touchées et a proposé de mettre au point un outil de suivi pour mesurer la performance des équipes

de pays pour l'action humanitaire dans les domaines de la responsabilité et de l'inclusion. De surcroît, il a orchestré l'élaboration de directives du CPI visant à garantir la participation d'acteurs locaux dans les mécanismes du Comité ; plus de 100 acteurs locaux ont formulé des observations sur le projet de directives, dont la version finale est attendue fin juin 2021. En ce qui concerne les personnes déplacées dans leur propre pays, le HCR continue de piloter les opérations de protection, d'hébergement, de coordination et de gestion des camps et a contribué aux travaux du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes.

48. Le HCR a poursuivi sa coopération avec le Groupe de la Banque mondiale en matière d'élaboration des politiques et des programmes, de données, d'éléments de preuve et d'analyses, de gestion du savoir et de mise en valeur des ressources humaines. Mi-2020, 14 pays d'Asie et d'Afrique remplissant les conditions requises ont reçu 1,85 milliard de dollars par l'intermédiaire du sous-guichet régional pour l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil de l'Association internationale de développement (IDA18). Au titre de l'ensemble de mesures prises dans le cadre de la dix-neuvième reconstitution des ressources de l'IDA, 2,2 milliards de dollars ont été versés par l'intermédiaire du dispositif dédié pour les communautés d'accueil et les réfugiés. Le Groupe de la Banque mondiale s'est engagé à donner 1 milliard de dollars de ce total aux pays remplissant les conditions requises pour qu'ils mènent des activités en riposte à la COVID-19 pendant l'année financière 2021. Pour aider les équipes de pays des Nations Unies et les pouvoirs publics à recenser les besoins des réfugiés et des personnes déplacées, le Centre commun de données HCR-Banque mondiale sur les déplacements forcés a financé le recueil de données primaires sur les conséquences socioéconomiques de la COVID-19 au Tchad, à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, au Niger, au Rwanda et en Ouganda. Le HCR a donné une nouvelle impulsion à ses échanges avec les banques régionales de développement. À titre d'exemple, en 2020, le Conseil des administrateurs de la Banque africaine de développement a approuvé l'affectation de 20,5 millions de dollars pour un projet destiné à faire face aux conséquences de la COVID-19 au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, en Mauritanie et au Niger en renforçant les principales mesures sanitaires et la résilience des communautés vulnérables.

49. En 2020, le HCR a exécuté sept plans d'aide aux réfugiés par lesquels il a appliqué les mesures interinstitutionnelles dans 37 pays d'accueil de réfugiés, du Burundi à la République démocratique du Congo en passant par le Nigéria, le Soudan du Sud, la République

arabe syrienne et la République bolivarienne du Venezuela ; il a codirigé les plans exécutés en République arabe syrienne et en République bolivarienne du Venezuela avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), respectivement. Le HCR et l'OIM ont également codirigé le Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingya au Bangladesh. Six cents partenaires ont apporté leur soutien dans le cadre de ces plans et se sont engagés collectivement à verser 11 milliards de dollars pour soutenir et protéger près de 13 millions de réfugiés et pour aider 13 millions de personnes des communautés d'accueil.

50. En ce qui concerne les changements climatiques, le HCR collabore avec des partenaires tels que la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, l'OIM, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation météorologique mondiale, le PNUD et les États pour faire face aux difficultés relatives à la législation et aux politiques, aux activités et à sa propre durabilité environnementale. La diversité des situations de réfugié prolongées, ainsi que l'aggravation de la pauvreté et l'absence d'accords de paix durables, ont mis en lumière la nécessité d'adopter une approche axée sur le lien entre assistance humanitaire, développement et paix. Par conséquent, le HCR a entamé de nouveaux projets au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, au Soudan et dans le nord de l'Amérique centrale, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix.

51. En dépit des difficultés posées par la pandémie, le HCR a poursuivi sa collaboration avec le Comité international olympique et le Comité international paralympique pour appuyer les athlètes et parathlètes réfugiés, y compris les plus de 60 personnes qui bénéficient actuellement de bourses de la part d'organisations sportives pour s'entraîner en vue de leur participation aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020. En collaboration avec la fondation Education Above All et le programme Generation Amazing élaboré par le Comité suprême de mise en œuvre et de suivi du Qatar, le HCR a également mis au point le programme et la boîte à outils Sport for Protection, qui visent à favoriser les bonnes relations des jeunes et des adolescents réfugiés entre eux et avec leur communauté d'accueil et à permettre aux filles réfugiées d'accéder au sport dans des conditions d'égalité et de disposer des moyens voulus pour jouer un rôle de premier plan.

f) Droits humains (E/2021/22-E/C.12/2020/3)

52. **M. Zerbini Ribeiro Leão** (Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels), prenant la parole par vidéoconférence pour présenter le rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses soixante-septième et soixante-huitième sessions (E/2021/22-E/C.12/2020/3), fait observer que, malgré les difficultés sans précédents auxquelles le monde s'est trouvé aux prises en 2020, le Comité a fait tout son possible pour accomplir son mandat. Au 16 octobre 2020, 171 et 25 États étaient parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au Protocole facultatif s'y rapportant, respectivement. Ces chiffres demeurent inchangés et les membres du Conseil qui n'ont pas encore ratifié le Pacte et le Protocole facultatif sont encouragés à le faire.

53. En plus d'avoir eu des conséquences importantes pour l'examen des rapports dans le cadre du Pacte, la pandémie a démontré qu'il importe au plus haut point de respecter les droits économiques, sociaux et culturels. À sa soixante-septième session, avant la pandémie, le Comité a pu examiner seulement cinq rapports soumis par les États parties et a dû reporter l'analyse de ceux qu'il devait examiner à sa soixante-huitième session. En 2021, le Comité, comme la plupart des autres organes conventionnels, a commencé d'examiner en ligne les rapports soumis par les États parties. Les États, le Comité et les différents départements qui appuient ses travaux ont réagi favorablement à ce changement, mais les réunions en ligne sont très limitées, en particulier compte tenu des importants décalages qui existent entre les fuseaux horaires des membres du Comité.

54. La soumission des rapports continue de poser problème, car bien des États parties n'ont pas encore échangé avec le Comité ou sont en retard dans la présentation de leurs rapports. En 2020, sous réserve des ressources disponibles, le Comité est convenu d'introduire un cycle octennal prévisible et de généraliser le recours à la procédure simplifiée de présentation des rapports, lancée à titre expérimental en 2015 ; en outre, il a examiné les mesures concrètes nécessaires pour parvenir à ces fins. Cependant, échanger avec l'ensemble des 171 États parties suppose de disposer de davantage de ressources que d'échanger uniquement avec ceux qui présentent régulièrement des rapports. Par conséquent, le Comité continuera de prendre part aux débats relatifs à l'examen de 2020 du système des organes conventionnels et espère obtenir les ressources nécessaires à l'introduction du nouveau cycle d'établissement des rapports. D'importants progrès ont été faits dans la mise en œuvre de la

résolution 68/268 de l'Assemblée générale, intitulée « Renforcement et amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme », mais les organes conventionnels continuent de manquer cruellement de ressources. M. Zerbini Ribeiro Leão encourage le Conseil à mettre tout en œuvre pour inscrire au budget ordinaire les ressources dont le Comité a besoin pour s'acquitter de son mandat et échanger avec tous les États parties de manière prévisible.

55. Étant donné qu'à l'échelle mondiale les débats sont de plus en plus axés sur les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable et sur la nécessité d'une reprise durable après la pandémie, les travaux du Comité importent plus que jamais. Les droits consacrés par le Pacte sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. À ce sujet, les présidents des organes conventionnels ont présenté une déclaration pour examen au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2021. Par ailleurs, depuis le début de la pandémie, le Comité a adopté trois déclarations ; la plus récente, adoptée en mars 2021, porte essentiellement sur la vaccination, la coopération internationale et la propriété intellectuelle. En outre, les déclarations contiennent des directives qui concernent la concrétisation des objectifs de développement durable et qui devraient éclairer les mesures prises par les États en vue de remédier aux conséquences de la COVID-19 et de mettre en œuvre le Pacte et le Programme 2030.

56. Le Comité a continué d'examiner les communications émanant de particuliers présentées en vertu du Protocole facultatif. Dans un cas, il a établi l'existence d'une violation du droit au logement prévu par le Pacte. De surcroît, il a déclaré trois communications irrecevables et mis fin à l'examen de dix autres. De plus, le Comité a adopté un rapport concernant les mesures prises pour donner suite aux décisions relatives aux communications émanant de particuliers. Pendant la période à l'examen, le Comité a reçu 79 communications émanant de particuliers ; ce recul par rapport à de précédentes périodes est imputable à la pandémie. Sur ce total, 26 communications ont été enregistrées, car elles remplissent les conditions de recevabilité. Ainsi, le Comité a enregistré en tout 200 communications émanant de particuliers depuis l'entrée en vigueur du Protocole facultatif. À cela s'ajoute que le Groupe de travail des communications s'est réuni plus de dix fois en marge des sessions du Comité pour répondre aux questions relatives à ses travaux dans le cadre du Protocole facultatif.

57. En outre, le Comité a adopté une observation générale portant sur la science et les droits économiques, sociaux et culturels et s'emploie à élaborer deux nouvelles observations générales : l'une relative aux droits fonciers et aux droits économiques, sociaux et culturels, accessible publiquement à l'état de projet pour contribution de la part des parties prenantes, et l'autre relative au développement durable et aux droits économiques, sociaux et culturels, qui sera établie en 2022.

58. Le Comité s'est attaché à collaborer avec un large éventail de parties prenantes, y compris des États, des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des organisations de la société civile. Les difficultés rencontrées en 2020 ont été l'occasion de mener des initiatives de plus grande envergure, mais elles ont aussi réduit le temps disponible pour réaliser ces activités. L'intervenant espère que des méthodes opérationnelles optimales pourront se faire jour en ces temps difficiles. Pour sa part, il continuera de collaborer périodiquement avec les présidents des autres organes conventionnels des Nations Unies pour améliorer l'efficacité, l'efficience et l'harmonisation des méthodes de travail et examiner les bonnes pratiques, conformément à la résolution 68/268 de l'Assemblée générale.

59. **Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses soixante-septième et soixante-huitième sessions (E/2021/22-E/C.12/2020/3).

60. *Il en est ainsi décidé.*

h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

61. **Le Président** fait observer que dans sa résolution 62/220, l'Assemblée générale a décidé qu'elle constituerait avec le Conseil économique et social et avec le Conseil des droits de l'homme un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui œuvrera à la mise en œuvre intégrale et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Il informe le Conseil qu'aucune documentation préalable n'a été soumise concernant ce point.

62. **M. Mabhongo** (Observateur de l'Afrique du Sud) déclare que l'Afrique du Sud constate avec une vive inquiétude que, malgré l'action menée par la communauté internationale, les formes contemporaines du racisme et de la xénophobie trouvent une reconnaissance politique, morale et légale, y compris par les programmes de partis et organisations politiques de certains pays, et que cette situation s'explique en

partie par le mauvais usage des technologies de communications modernes telles qu'Internet et les plateformes de médias sociaux. La Déclaration et le Programme d'action de Durban restent le cadre le plus complet pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Ces dispositifs tiennent compte des préjudices que le racisme et la discrimination raciale ont causé et continuent de causer et placent particulièrement l'accent sur les formes structurelles du racisme et de la discrimination raciale.

63. En outre, la Déclaration et le Programme d'action de Durban importent pour la réalisation d'objectifs mondiaux à long terme, tels que les objectifs de développement durable et le relèvement après la pandémie, laquelle a accentué les formes structurelles du racisme. Tous les États Membres sont invités à participer à la réunion de haut niveau organisée en marge de la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale pour célébrer le vingtième anniversaire, en septembre 2021, de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Le Conseil a un rôle important à jouer pour ce qui est de lutter contre les formes structurelles du racisme et de faire que les possibilités de développement soient offertes à tous, sans considération d'origine, d'appartenance ethnique ou de race. Par conséquent, l'intervenant propose qu'à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le Conseil fournisse une analyse des formes structurelles du racisme, en particulier de leurs dimensions socioéconomiques, ainsi que des recommandations pratiques concernant les mesures à prendre aux niveaux national et international.

Point 20 de l'ordre du jour : Instituts de recherche et de formation des Nations Unies (E/2021/7, E/2021/12 et E/2021/49 ; E/2021/L.19 et E/2021/L.22)

64. **M. Javan** (Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies), s'exprimant par vidéoconférence et présentant le rapport du Secrétaire général relatif à l'École des cadres du système des Nations Unies (E/2021/12), explique que la pandémie de COVID-19 est la plus importante difficulté rencontrée par l'École depuis sa création, car faute de pouvoir dispenser les cours en présentiel, l'institution a dû se réinventer rapidement pour tenir son engagement de répondre aux besoins d'apprentissage du personnel et des organisations partenaires. Début 2020, l'École est devenue une institution d'apprentissage en ligne à part entière, où l'apprentissage a représenté 85 % du total des activités cette même année, contre seulement 24 % en 2019. Le nombre de participants aux activités a

augmenté de plus de 241 %, ce qui signifie que l'École a incorporé sans difficulté l'apprentissage numérique dans les pratiques pédagogiques. Pendant la période biennale 2019-2020, l'École a proposé des initiatives didactiques, des produits intellectuels et des services de conseil à plus de 57 000 bénéficiaires des quatre coins du globe. Organisation extrabudgétaire, l'École dépend principalement des recettes qu'elle tire des frais de scolarité et des contrats de services passés avec les entités des Nations Unies. Son financement est donc directement tributaire de sa capacité de fournir des produits et des services de haute qualité. À cet égard, les échos recueillis à l'occasion des évaluations en fin de parcours ont toujours été positifs, 96 % des personnes interrogées ayant déclaré qu'elles recommanderaient les activités de l'École. Un nombre croissant d'établissements universitaires souhaitent établir un partenariat avec l'École, laquelle collabore avec plusieurs universités, y compris du Sud.

65. L'École reste déterminée à conformer ses offres de formation aux priorités essentielles du programme d'action mondial de l'ONU. Au cours du dernier exercice biennal, elle a axé son appui à l'apprentissage sur le développement économique et social, la paix et la sécurité et la gestion interne du système. Dans le domaine du développement durable, l'École s'emploie à renforcer la base de connaissances des organisations, de la société civile et des entités des Nations Unies. Entre autres initiatives à ce sujet, elle a collaboré avec le Bureau de la coordination des activités de développement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Réseau des solutions pour le développement durable pour créer un cours d'introduction en ligne au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et mettre en place la plateforme « UNSDG: Learn », qui a été employée par plus de 150 organisations et institutions. En ce qui concerne la paix et la sécurité, l'École défend une approche plus globale de la pérennisation de la paix qui est éclairée par la complexité du paysage mondial et qui s'attaque plus directement aux causes profondes des conflits. En particulier, elle a mis au point des cours sur la gouvernance décentralisée, la sécurité humaine, la collaboration entre action humanitaire, développement et paix et le renforcement des capacités pour ce qui est de la sécurité climatique et de la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix. Afin d'appuyer les réformes de gestion, l'École a mis au point un outil d'évaluation de l'esprit d'initiative à l'ONU, qui sert à analyser la façon dont les équipes de l'Organisation mettent en œuvre les compétences de direction voulues. En outre, pendant la période à l'examen, l'École est devenue le partenaire de choix du Secrétariat pour ce qui est de dispenser des cours de

formation à l'encadrement. Elle a lancé une plateforme d'apprentissage en ligne, Blue Line, sur laquelle le personnel de l'Organisation a accès gratuitement à tout un ensemble de cours qu'il peut suivre à son propre rythme, ce qui permet à l'Organisation d'intégrer les compétences jugées nécessaires pour la modernisation de ses méthodes de travail.

66. La grande priorité demeurera le renforcement des capacités du personnel et des partenaires de l'Organisation d'assimiler de nouvelles méthodes de travail et de s'y adapter, ce qui favorisera la cohérence des avancées dans un cadre multipartite. L'École espère que le Conseil continuera de la considérer comme une instance essentielle pour permettre au personnel et aux partenaires de l'Organisation de s'adapter aux difficultés et de construire un système des Nations Unies plus efficace et performant. L'École a pu s'adapter rapidement aux nouvelles exigences de l'apprentissage en ligne et ainsi fournir un service capital à ses bénéficiaires et sa croissance et son succès révèlent que l'Organisation et un nombre croissant d'autres instances sont fort demandeuses des services qu'elle offre. Avec l'appui des États Membres, l'École pourra apporter une contribution décisive au renforcement des capacités d'une nouvelle génération de fonctionnaires internationaux capables d'agir concrètement pour améliorer l'avenir.

67. **M. Seth** [Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)], s'exprimant par voie de vidéoconférence et présentant le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'UNITAR (E/2021/49), explique que l'Institut poursuit ses activités phares de formation à la diplomatie mais qu'il a élargi la portée de sa programmation de sorte à inclure tous les piliers de l'action de l'Organisation, à savoir la paix et la sécurité, le développement économique, le développement social et la durabilité environnementale. Le cadre stratégique de l'Institut pour 2018-2021 repose sur quatre pôles thématiques, en l'occurrence la paix, l'humanité, la planète et la prospérité, ainsi que sur trois composantes transversales consistant à accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à faciliter la diplomatie multilatérale et à optimiser l'utilisation des technologies, en particulier les technologies satellitaires, pour que la prise de décision soit fondée sur des données d'observation. Fin 2019, l'UNITAR a intégré le Partenariat pour l'élimination des maladies non transmissibles, qui aide les pays à faible revenu à réduire l'incidence et les effets des maladies non transmissibles. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, il importe que les instituts de

formation tels que l'UNITAR mettent l'accent sur la santé, à l'instar du reste du monde.

68. Dans les premiers temps, l'Institut a été gravement touché par la pandémie, car bon nombre de ses activités ont lieu sur le terrain, en face à face, dans des pays en développement. Néanmoins, il a pu poursuivre ses travaux et organise 80 % de ses manifestations en ligne, ce qui lui permet de toucher le plus vaste public de ses 55 ans d'existence, en l'occurrence près de 350 000 bénéficiaires. En outre, en 2020, il a considérablement amélioré son rayonnement auprès des apprenantes et inversé les déséquilibres observés entre les hommes et les femmes les années précédentes. En plus de changer ses méthodes de travail, l'Institut a répondu à la pandémie en enrichissant son portefeuille d'activités pour améliorer la compréhension de la crise et approfondir les connaissances à ce sujet.

69. M. Seth, décrivant certaines des activités principales menées par l'UNITAR au cours de la période considérée, dit qu'au titre de son pôle thématique consacré à la paix, l'UNITAR a continué de s'employer à lier ses programmes à l'objectif de développement durable n° 16. En plus d'organiser des manifestations de haut niveau et de continuer de former les agents de police et le personnel militaire qui seront déployés pendant les opérations de paix des Nations Unies, l'Institut a mis au point plusieurs nouvelles initiatives, y compris le renforcement des capacités des femmes architectes de la paix en partenariat avec le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation et la fortification des processus de réintégration dans la communauté, les mécanismes de règlement des conflits ainsi que la résilience et la réconciliation des populations locales en Colombie par l'action menée en faveur de la paix par les jeunes. Au titre de son pôle thématique consacré à l'humanité, l'Institut continue de promouvoir le bien-être, y compris par l'autonomisation des groupes marginalisés. Une autre de ses initiatives importantes concerne les travaux qu'il mène actuellement avec les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes pour réduire le nombre de personnes tuées et blessées sur la route. En outre, il a lancé l'initiative « Global Surgery » pour améliorer l'accès à des soins chirurgicaux sûrs. En ce qui concerne la migration, l'UNITAR continue de piloter une procédure d'échanges de meilleures pratiques en matière de mobilité dans les centres urbains. Par ailleurs, il a ouvert récemment son vingt-deuxième centre international de formation des autorités et leaders. Au titre du pôle consacré à la planète, il continue de participer au Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques, qui lui permet de proposer

une plateforme d'apprentissage en ligne rassemblant 36 entités des Nations Unies. Par ailleurs, l'Institut a poursuivi sa participation au Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, par lequel il aide les pays à mettre au point des plans inclusifs de verdissement de l'économie, et il dirige le programme Sustainable Cycles, qui vise à établir des modes durables de production, de consommation et d'élimination des produits présents dans différents flux de déchets. Dans le cadre du pôle consacré à la prospérité, l'Institut collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour dispenser des cours de formation à des fonctionnaires et à des représentants de ministères publics, d'organisations agricoles et syndicales et d'organisations spécialisées dans des pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie centrale. En outre, un partenariat avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique vise à renforcer les capacités des fonctionnaires des finances de tirer parti des technologies numériques pour donner aux populations les plus pauvres et privées d'accès au système bancaire un meilleur accès aux services financiers.

70. En parallèle des travaux qu'il mène au titre des pôles thématiques, l'UNITAR continue d'aider les États Membres à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Il collabore avec l'École des cadres du système des Nations Unies pour piloter les activités proposées sur la plateforme « UNSDG: Learn » et a mis au point un outil statistique conçu pour aider les États Membres à améliorer la production de données. Le Programme opérationnel pour les applications satellitaires continue de fournir des services d'analyse et d'imagerie satellitaires aux États Membres ; au cours de la période 2019-2020, il a fourni plus de 400 analyses d'images satellitaires qui ont abouti à la production de 1 438 cartes, rapports et autres produits. La diplomatie multilatérale demeure l'activité phare de l'Institut, et nombre de délégués ont bénéficié des activités du Bureau de New York, qui ont aidé les délégations à participer aux travaux du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. L'UNITAR poursuit l'action qu'il mène relativement au Partenariat pour l'élimination des maladies non transmissibles et l'aide qu'il apporte dans ce cadre sera bientôt étendue aux pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

71. Les échos positifs reçus des mécanismes de contrôle témoignent des progrès réalisés dans le cadre des programmes de l'UNITAR. L'Institut est entièrement financé par des contributions volontaires et sa situation financière reste bonne. Il se sert du Fonds pour l'application du cadre stratégique pour aider les

États Membres à concrétiser les objectifs de développement durable et soutenir ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les 93 pays en situation particulière. L'intervenant remercie les donateurs du Fonds et notamment les deux principaux, à savoir le Japon et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, et espère que l'adoption du projet de résolution relatif à l'Institut donnera à l'UNITAR davantage d'élan et lui fera bénéficier d'un soutien financier accru au profit de ses travaux concernant l'imagerie satellitaire.

72. **M^{me} McElwain** (Chef des opérations du Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies), présentant le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université (E/2021/7) au nom du recteur de l'Université, dit que l'Université, en tant que partenaire des Nations Unies dans le domaine de l'enseignement, regroupe une grande diversité de parties prenantes en vue de mener des travaux de recherche et de les présenter à des publics variés. Pour ce faire, elle publie des rapports centrés sur l'ONU et organise des manifestations réunissant décideurs et universitaires, diffuse des conclusions de travaux de recherche présentant un intérêt pour les politiques, et dispense des cours de formation aux chercheurs et aux pouvoirs publics dans les pays en développement. En septembre 2020, l'Université a fêté son quarante-cinquième anniversaire ; elle a pris de l'ampleur au fil des ans et compte à présent 14 instituts de recherche dans 12 pays. Ce système mondial est coordonné par le Centre de l'Université des Nations Unies, que le gouvernement japonais accueille à Tokyo.

73. Le budget annuel de l'Université représente environ 56 millions de dollars et est financé intégralement par des contributions volontaires et les intérêts produits par un fonds de dotation. En 2020, le personnel de l'Université comptait 55 % de femmes environ (celles-ci constituant la moitié des directeurs d'institut) et 42 % de ressortissants de pays en développement. Malgré la pandémie de COVID-19, l'Université a pu intervenir sans difficulté dans la plupart des domaines de travail tout au long de l'année 2020 et a adapté son programme de recherche pour améliorer la compréhension de la pandémie et la riposte face à ce phénomène. L'Université a contribué à la prise de décisions des Nations Unies et a mis l'Organisation en relation avec la communauté universitaire mondiale pour promouvoir les politiques fondées sur des données factuelles. Elle aide notamment les décideurs politiques à mieux comprendre les liens qui existent entre les 17 objectifs de développement durable et les effets secondaires que peuvent avoir les autres solutions de mise en œuvre.

74. En 2020, l'Université a fréquemment contribué à définir des politiques et a mené plusieurs projets destinés soit à produire des résultats concrets immédiatement utiles aux populations vulnérables ou marginalisées, soit à renforcer les capacités universitaires et les capacités de recherche des personnes et des institutions des pays du Sud. Pour citer un exemple de ces projets, l'intervenant mentionne la série d'ateliers en ligne que l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine propose aux jeunes professionnels en début de carrière et qui permet aux chercheurs du monde du Sud qui étudient le domaine de la santé d'échanger avec des analystes et des spécialistes des politiques de santé de haut niveau. L'Université fait part de ses conclusions aux praticiens, aux décideurs politiques, aux universitaires et aux populations touchées et est à présent respectée en tant qu'instance indépendante au sein du système des Nations Unies. Même si elle ne fait pas souvent la une des journaux, elle ne cesse d'agir en coulisse en menant des travaux de recherche, en apportant ses conclusions et ses conseils au processus multilatéral d'élaboration des politiques et en instaurant de nouvelles façons de mesurer le développement durable et d'évaluer le bien-être de l'humanité. Étant donné que les initiatives de réforme de l'ONU se poursuivent, l'Université prévoit que ses résultats de recherches et ses conseils pratiques seront de plus en plus recherchés. Elle continuera de collaborer avec diverses parties prenantes dans le monde pour donner aux responsables politiques et aux décideurs les données factuelles et les idées nécessaires pour aider l'ONU et ses États Membres à construire un avenir sûr, équitable et durable pour tous.

Projet de résolution E/2021/L.19 : École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie)

75. **Le Président** explique que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

76. **M. Dal Degan** (Observateur de l'Italie), présentant le projet de résolution, déclare que l'apprentissage est indispensable pour améliorer la qualité et l'efficacité des travaux du système des Nations Unies. L'apprentissage permet à l'Organisation de faire face à des difficultés inattendues telles que la pandémie de COVID-19 et aide chaque membre du personnel à s'épanouir dans un environnement de travail compétitif et en évolution rapide. Par conséquent, il importe que les États Membres appuient l'École des cadres du système des Nations Unies sur les plans opérationnel et financier.

77. L'Italie s'honore que Turin soit la ville hôte de l'École des cadres du système des Nations Unies. La qualité des cours dispensés dans cette institution, ainsi que sa vocation interinstitutions et les vives

recommandations dont font l'objet ses produits d'apprentissage ont été salués par le Corps commun d'inspection dans son dernier rapport sur les politiques en matière d'apprentissage, dans lequel il recommande, entre autres, de renforcer le rôle de pôle centralisé de l'apprentissage que l'École joue dans le système des Nations Unies. Soulignant la collaboration fructueuse que son pays entretient de longue date avec l'UNITAR, l'intervenant félicite l'Institut de ses travaux, en particulier ceux qu'il a menés pour incorporer de nouveaux domaines thématiques dans son programme, y compris la santé et la nutrition.

78. *Le projet de résolution E/2021/L.19 est adopté.*

Projet de résolution E/2021/L.22 : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

79. **Le Président** explique que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

80. **M. Lam Padilla** (Guatemala), présentant le projet de résolution, dit que, par ce projet de résolution, le Conseil reconnaîtra à l'Institut le mérite d'avoir maintenu son offre de services pendant toute la pandémie de COVID-19 et encouragera cette instance à continuer de trouver de nouveaux moyens à l'appui des États Membres, du système des Nations Unies et d'autres acteurs. En outre, dans le projet de résolution, le Conseil salue les travaux menés par l'UNITAR dans les domaines de la santé et de la nutrition, qui importent particulièrement dans les circonstances actuelles, et de l'alignement du programme de travail de l'Institut sur le Programme 2030. En outre, il y appuie la recommandation de reconnaître le Programme opérationnel pour les applications satellitaires comme le centre satellitaire des Nations Unies et, en ce sens, rend hommage aux travaux de recherche menés par l'Institut en vue de réduire le risque de catastrophe. De surcroît, il encourage l'Institut à continuer de mettre au point des programmes de formation dans plusieurs domaines importants. La situation financière générale de l'Institut est demeurée stable et l'intervenant remercie les pouvoirs publics et autres parties prenantes qui ont contribué volontairement à l'appui des travaux de l'Institut.

81. **M^{me} Herity** (Secrétaire du Conseil) annonce que les délégations suivantes se sont portées coauteurs du projet de résolution : l'Algérie, l'Allemagne, l'Arménie, Bahreïn, la Bolivie (État plurinational de), le Botswana, la Bulgarie, le Chili, Cuba, l'Égypte, El Salvador, l'Espagne, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Koweït, le Maroc, le Mozambique, le Panama, le Pérou, les Philippines, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Soudan, la Thaïlande et la Zambie.

82. L'intervenante fait ensuite savoir que les délégations suivantes souhaitent également se porter coauteurs : l'Afrique du Sud, le Costa Rica, la Jamaïque, le Kenya, le Mexique et l'Ukraine.

83. *Le projet de résolution E/2021/L.22 est adopté.*

84. **Le Président** propose que le Conseil économique et social prenne note du rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université, publié sous la cote [E/2021/7](#).

85. *Il en est ainsi décidé.*

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

k) Forum des Nations Unies sur les forêts (suite)

86. **M^{me} Barthelemy** (Directrice du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable du Département des affaires économiques et sociales), répondant aux questions qui ont été soulevées à la huitième réunion plénière du Conseil, explique que la procédure de recrutement d'un directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts est en cours, compte tenu de l'amélioration de la situation des liquidités de l'Organisation. Pour ce qui est des besoins en ressources du secrétariat du Forum, le projet de budget-programme pour 2022 établi par le Secrétaire général est actuellement examiné par le Comité du programme et de la coordination avant d'être examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission.

87. **M. Black** (Canada) dit que les travaux du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts continue de compter pour beaucoup. Les débats quant à la nécessité de pourvoir un poste D-2 au secrétariat ont lieu depuis 2018 au moins. La délégation canadienne comprend que la crise des liquidités et la pandémie de COVID-19 ont perturbé nombre des techniques de gestion ordinaires de l'Organisation, y compris le recrutement, mais elle encourage vivement le secrétariat à recruter en priorité un directeur, pour permettre à l'Organisation de jouer un rôle de premier plan dans le domaine des forêts, conformément aux attentes et aux besoins des États Membres.

88. **M^{me} Stern** (Australie) déclare que l'Australie appuie fortement le Forum des Nations Unies sur les forêts et est fière de participer à la seizième session de celui-ci. Il est essentiel de mettre en œuvre le programme de travail arrêté par les États Membres, ainsi que la résolution d'ensemble de 2020 publiée sous la cote [E/2020/42-E/CN.18/2020/9](#) – y compris le

recrutement en temps utiles à titre prioritaire. La délégation canadienne se réjouit de collaborer étroitement avec le secrétariat du Forum dans ce domaine.

89. **M. Schlaepfer** (Suisse) dit que la Suisse appuie les déclarations qu'ont faites les représentants du Canada et de l'Australie et accueille avec satisfaction le point qui a été fait sur l'état d'avancement d'un nouveau directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. La délégation suisse continuera de suivre la situation de près.

La séance est levée à 12 h 40.